

DROIT-SOLIDARITE

(Association adhérente à l'Association Internationale des Juristes Démocrates)
120 rue de Rivoli, 75001 PARIS - fax 0142211787
(site :droitsolidarite.free.fr)

Paris le 23 juin 2008

S.E. Monsieur l'Ambassadeur
de MADAGASCAR

Monsieur l'Ambassadeur,

Notre association a appris avec une particulière émotion la condamnation à mort de paysans malgaches dont le seul crime aurait été de défendre leurs terres cultivables contre sa confiscation pour des projets sans doute profitables pour leurs réalisateurs, mais les soustrayant d'autant à l'agriculture.

Cette condamnation nous paraît insupportable à plusieurs titres.

D'abord parce que Madagascar s'honorerait en s'inscrivant au rang des Etats qui répondent à l'appel mondial à l'abolition de la peine capitale.

Ensuite, parce que, quelle qu'en ait été la genèse, il n'est pas acceptable que la défense désespérée de paysans à la préservation de leurs moyens de vivre ne puisse être traitée que par la répression, et à ce niveau de brutalité.

Enfin, parce que cette affaire prend une résonance particulière à un moment où l'opinion mondiale est confrontée à la tragédie de la crise alimentaire

Nous vous demandons de vouloir bien transmettre aux autorités compétentes notre vœu pressant qu'elles prennent les mesures en leur pouvoir pour y apporter bon ordre.

Nous vous prions de croire à l'assurance de notre haute considération.